

Strasbourg, 11 novembre 2022

CDCPP(2022)10  
Point 10.2 on the agenda

**COMITE DIRECTEUR  
DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE  
(CDCPP)**

**CONVENTION DU PAYSAGE  
DU CONSEIL DE L'EUROPE**

**Pour information et action**

Note du Secrétariat  
établie par  
la Direction de la Participation démocratique  
Service de la Culture, de la Nature et du Patrimoine

[www.coe.int/cdcpp](http://www.coe.int/cdcpp)  
[cdcpp@coe.int](mailto:cdcpp@coe.int)

## Introduction

Adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à Strasbourg le 19 juillet 2000, la Convention européenne du paysage a été ouverte à la signature des Etats membres de l'Organisation à Florence le 20 octobre de la même année. Un Protocole amendant la Convention (STCE n° 219) est entré en vigueur le 1er juillet 2021. Le Protocole a pour objet de promouvoir la coopération européenne avec des Etats non européens qui souhaiteraient mettre en œuvre les dispositions de la Convention en ouvrant celle-ci à leur adhésion.

Premier traité international exclusivement consacré à l'ensemble des dimensions du paysage, la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage du Conseil de l'Europe (STE n° 176) répond aux grands enjeux de l'Organisation en matière de droits humains, de démocratie et d'état de droit. Les Etats membres de l'Organisation signataires de la Convention se sont déclarés « soucieux de parvenir à un développement durable fondé sur un équilibre harmonieux entre les besoins sociaux, l'économie et l'environnement », incluant la dimension culturelle. Si chaque citoyen doit certes contribuer à préserver la qualité du paysage, les pouvoirs publics ont la responsabilité de définir le cadre général permettant d'assurer cette qualité. La Convention établit ainsi les principes juridiques généraux devant guider l'adoption de politiques nationales concernant le paysage et l'instauration d'une coopération internationale en la matière.

La Convention prévoit que les Comités d'experts compétents existants du Conseil de l'Europe, établis conformément à son Statut, sont chargés par le Comité des Ministres du suivi de sa mise en œuvre. Son article 10 « Suivi de la mise en œuvre de la Convention » indique :

« 1. Les Comités d'experts compétents existants, établis en vertu de l'article 17 du Statut du Conseil de l'Europe, sont chargés par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, du suivi de la mise en œuvre de la Convention.

2. Après chacune des réunions des Comités d'experts, le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe transmet un rapport sur les travaux et le fonctionnement de la Convention au Comité des Ministres. ...»

Le Programme de travail de la Convention adopté par les Conférences du Conseil de l'Europe sur la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage et le Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) est mis en œuvre par le Secrétariat général du Conseil de l'Europe qui transmet les rapports sur les travaux, et le fonctionnement de la Convention, au Comité des Ministres.

*Textes de référence pour la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage.*

Les textes de référence adoptés par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe pour sa mise en œuvre, contribuent à promouvoir : la définition et la reconnaissance juridique du paysage ; la prise en compte de la dimension paysagère dans les politiques nationales et internationales ; la coopération internationale.

*Etat des lieux des signatures et des ratifications de la Convention européenne du paysage.*

A ce jour, [40 Etats ont ratifié](#) la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage.

## Les développements

### 1. Réunions des ateliers pour l'application de la Convention

- ✓ 26e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage, Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe - 7e Session 2020-2021, (Bergame, Italie, 28-29 avril 2022). *Série Aménagement du territoire européen et paysage*, [n° 124](#)

La Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage prévoit l'attribution d'un Prix du paysage du Conseil de l'Europe. Le Prix s'inscrit dans la lignée du travail accompli par le Conseil de l'Europe en faveur des droits humains, de la démocratie et du développement durable, et met en valeur la dimension territoriale des droits humains et de la démocratie, en reconnaissant l'importance des mesures prises pour améliorer les caractéristiques paysagères du cadre de vie des populations.

Le 23 novembre 2021, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a, conformément à la Résolution du Comité des Ministres CM/Res(2008)3 et sur proposition du Jury et du Comité des directeurs du Conseil de l'Europe responsable de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, attribué le Prix du paysage du Conseil de l'Europe, lors de la 7<sup>e</sup> Session du Prix du paysage (2020-2021), à la réalisation suivante : La biodiversité dans la ville : Bergame et la vallée d'Astino, Fondation della Misericordia Maggiore de Bergame, Italie.

Il a décerné une mention spéciale identique du Prix du paysage aux 11 réalisations présentées également lors de la 7<sup>e</sup> Session du Forum.

### 2. Colloques nationaux sur la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage

- ✓ Symposium National sur la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe Sur Le Paysage en Grèce et Forum de la 6e Session du Prix du Paysage du Conseil de l'Europe : « Le paysage comme reflet et projet de civilisation » (Kastraki Kalampaka, Trikala, Grèce, 6-8 avril 2022). *Série Aménagement du territoire européen et paysage*, 2022, [No 125](#).

Les présentations faites lors du Symposium et du Forum ont fait état d'un véritable savoir-faire permettant de protéger, de gérer et d'aménager des parties du territoire.

Une importance particulière a été accordée à la dimension paysagère dans les politiques publiques de la Grèce ainsi qu'aux synergies développées entre les ministères.

Les réalisations présentées dans le cadre du Prix du paysage parlent d'un commun langage, en exprimant une volonté de préserver, de révéler ou de recréer des espaces de qualité avec une implication de la population. Cette culture des lieux – que ces lieux soient naturels ou anthropisés, exceptionnels ou plus communs, préservés ou dégradés – montre qu'il est nécessaire de veiller avec attention à préserver la qualité et la diversité des espaces de vie, comme de l'espace de la vie. Le message de la réunion à transmettre est qu'aucune partie du territoire n'est réellement « ordinaire ». Elle ne pourrait être considérée comme telle, que tant qu'elle n'a pas été véritablement révélée ou restaurée.

- ✓ Conférence nationale sur la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage en Arménie, Activités d'éducation au paysage pour l'école primaire – Livret pédagogique, (Erevan, Arménie, 8-10 juin 2022). *Série Aménagement du territoire européen et paysage, n° 126*

La Conférence a été organisée à l'occasion de la publication de la version arménienne des Activités d'éducation au paysage pour les écoles primaires – Livret pédagogique. Destiné aux enseignants du primaire, le livret a été présenté lors de la réunion. Il vise à éveiller la curiosité et l'intérêt des élèves pour le paysage en les invitant à réfléchir à ce qu'ils entendent par « paysage » et à le considérer avec ses aspects environnementaux, sociaux, culturels et économiques, à la fois dans l'espace et dans le temps. Une promotion de cette publication a été faite lors de la réunion, elle est maintenant disponible dans d'autres langues et librement accessible sur le site Internet de la Convention.

En plus de l'Arménie, quatre experts ont présenté les expériences d'éducation au paysage de leurs pays : le Portugal, la Roumanie, la Croatie et la Finlande.

Ce travail contribuera certainement à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable, adopté par tous les États membres des Nations Unies en 2015 ; Objectif de développement durable 4 « Éducation de qualité ».

### **3. Journée internationale du paysage du Conseil de l'Europe**

- ✓ Sixième Journée internationale du paysage du Conseil de l'Europe, 20 octobre 2022.

« *Message de Strasbourg* » : *Paysage et santé*

Le « *Message de Strasbourg* » : *Paysage et santé*, invite les autorités publiques compétentes et les acteurs du territoire à considérer : l'importance du paysage à l'échelle mondiale en tant que composante essentielle du cadre de vie des êtres humains. Préambule de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage (STE n° 176).

Il tend à répondre aux enjeux de la réunion internationale des Nations Unies « Stockholm+50: une planète saine pour la prospérité de toute et tous – notre responsabilité, notre chance » (2-3 juin 2022).

### **Les prochaines étapes**

#### **1. Conférences du Conseil de l'Europe sur la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage**

- 12e Conférence du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage (Strasbourg, 25-26 mai 2023).

#### **2. Réunions des ateliers pour l'application de la Convention**

- 27e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage (12-13 octobre 2023).

### 3. Groupes de travail, soutenus par une expertise, afin de préparer un projet de recommandation à l'attention du Comité et du Comité des Ministres

- Groupe de travail chargé d'élaborer les éléments d'un projet de recommandation sur le paysage et la santé (début 2023).

#### Action requise

Le CDCPP est invité à :

- Nommer un représentant au jury international du Prix en 2023.
- Prendre note de la préparation d'un projet de recommandation à l'attention du CDCPP et du Comité des Ministres sur « Paysage et santé ».
- Remercier les autorités helléniques pour leur hospitalité lors de la tenue du Forum national et de la 6e Session du Prix du paysage, et prendre note de [compte rendu n° 125](#).
- Remercier les autorités italiennes et la Fondation della Misericordia Maggiore pour leur hospitalité lors de la tenue de la 26e Réunion des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention du paysage, et prendre note du [compte rendu n° 124](#).
- Prendre note du Prix du paysage du Conseil de l'Europe pour [la 7e Session du Prix du paysage \(2020-2021\)](#) décerné à la « Biodiversité dans la ville : Bergame et la vallée de l'Astino, Fondation della Misericordia Maggiore de Bergame, Italie ».
- Remercier les autorités arméniennes d'avoir organisé la Conférence nationale sur la mise en œuvre de la Convention du paysage du Conseil de l'Europe et prendre note des [compte rendu n° 126](#).
- Prendre connaissance des activités d'éducation au paysage pour les écoles primaires et diffuser le [livret pédagogique](#) disponible en vingt-deux langues.
- Prendre note du « [Message de Strasbourg](#) » à l'occasion de la Sixième Journée internationale du paysage du Conseil de l'Europe, 20 octobre 2022.
- Prendre note de la tenue de la 12e Conférence du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage au Palais de l'Europe à Strasbourg les 25-26 mai 2023.
- Prendre note de la tenue de la 27e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage (12-13 octobre 2023).